

**Encadrement des avantages**  
(Nouvelle Loi Anti-Cadeaux)  
4 octobre & 1<sup>er</sup> décembre 2022

**Objectifs pédagogiques de la formation**

- Comprendre la réglementation sur l'encadrement des avantages
- Connaître les spécificités liées aux relations avec les professionnels de santé, aux activités
- Identifier les répercussions de cette évolution et les encadrer

**Compétences visées**

- Maitriser la nouvelle réglementation et ses obligations
- Savoir identifier les mises en conformité avec la nouvelle réglementation et en respectant les obligations liées au domaine d'activités, le statut des professionnels de santé

**Pré requis**

- Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

**Contenu de la formation**

1ere partie

**1. Le principe de l'encadrement des avantages**

- Les acteurs concernés
- Les avantages
- Les dérogations & les seuils

**2. Procédures à respecter & sanctions**

- Procédures de déclaration & d'autorisation
- Procédures / conventions simplifiées
- Sanctions prévues

2eme partie

**3. En pratique**

- Cas pratique
- Contracter avec les professionnels de santé : statut, URSSAF
- Articulation avec le dispositif transparence des liens d'intérêt

**Public**

- Directeur juridique, juriste
- Personne en charge de la compliance
- Collaborateurs des affaires règlementaires
- Toute personne ayant des interactions avec les professionnels de santé

**Durée**

Cette formation se déroule sur une journée, soit 7 h au total  
Une attestation de présence est remise au participant.

Possibilité d'assister qu'à la seconde partie sous réserve de la validation des connaissances de la réglementation par un quizz.

### Méthode d'évaluation

Tests d'évaluation  
Questionnaire de satisfaction

### Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

- Moyens techniques

Plateforme de formation : ZOOM - Possibilité de poser les questions en discussion publique et discussions privées, possibilité de lever la main, caméra et micro.

Assistance technique joignable à tout moment pendant la formation par discussion privée

- Moyen pédagogique

Méthode expositive et participative

Remise du support de formation ainsi que les textes de référence

- Encadrement

Animée par Maître Isabelle Vigier

Avocat en droit des affaires et en droit de la santé, accompagne les différents acteurs de la santé.

Ancienne directrice juridique, ses expériences au sein de différents laboratoires pharmaceutiques lui ont permis d'avoir une connaissance complète du processus de développement des produits de santé, de la recherche à leur commercialisation. Elle intervient sur l'ensemble des problématiques liées aux médicaments, aux dispositifs médicaux, l'e-santé. Sa pratique couvre les données personnelles, le droit des contrats, la réglementation pharmaceutique, l'éthique et la compliance.

### Tarifs

Formation en inter-entreprise	
<b>Formation sur une journée</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Remise du support de formation et de la documentation associée</li><li>- Temps de questions/réponses par participant</li><li>- Accès à Le Coin du DPO pour le mois suivant la formation</li></ul>	1 000 €HT/participant
A partir de 3 participants du même organisme	900 €HT/participant
<b>Formation sur une demi-journée</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Sous réserve de la validation des connaissances théoriques pour la seconde partie</li></ul>	500 €HT/participant

**Lieu des sessions** de formation en présentiel : 6 boulevard Beaumarchais, Paris 11<sup>e</sup>, Métro Bastille.  
Les frais de déplacement ne sont pas compris dans les tarifs.

Organisme de formation enregistré sous le numéro 11 75 6175375.

Les formations peuvent être prises en charge par les organismes de financement de la formation (OPCO).  
L'organisme de formation est certifié QUALIOP

Une convention de formation est établie entre l'entreprise et l'organisme.

Formations accessibles aux personnes en situation de handicap.

Contactez Maître Isabelle Vigier au 06 13 20 82 06 pour échanger sur un aménagement spécifique.

### Contact

[formation@vigier-avocats.com](mailto:formation@vigier-avocats.com)